ASIN AGENCE DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DU NUMÉRIQUE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 BP 8088 Cotonou
+ 229 21 31 10 13
contact@asin.bj

I. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Objet : Recrutement d'un cabinet pour la coordination, le suivi et le contrôle des projets RBER phase 3 et Connectivité des structures sanitaires.

Référence SIGMAP : PI_IN_103156

AVIS N° 052/2025/ASIN/DG/PRMP/S-PRMP du 28/07/2025

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics version 3, de l'Agence des Systèmes d'Information et du Numérique (ASIN) publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 31 mai 2025.
2. L'Agence des Systèmes d'Information et du Numérique (ASIN) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatif au recrutement d'un cabinet pour la coordination, le suivi et le contrôle des projets RBER phase 3 et Connectivité des structures sanitaires.
3. Les prestations auront pour objectif de contribuer à l'amélioration de l'offre, et de la qualité des infrastructures numériques à déployer sur les sites bénéficiaires des projets.
   De façon spécifique, le cabinet aura à charge de : BON A LANCER
   - valider tous les documents projets (HDL, LLD, plan de câblage réseau informatique et électrique, plans itinéraires, etc...) produits par les intégrateurs sélectionnés ;
   - assurer le suivi et le contrôle technique des travaux de construction des infrastructures réseaux des sites universitaires et des structures sanitaires ;
   - assurer le suivi et le contrôle technique des travaux de déploiement des plateformes de collaboration (téléphonie IP, visioconférence, messagerie, etc...) ;
   - assurer le suivi et le contrôle technique des travaux de mise en place des plateformes d'authentification et d'accès aux systèmes d'information ;
   - assurer le suivi et le contrôle technique des travaux de déploiement des solutions de sécurité informatiques de l'ensemble des systèmes d'informations;
   - assurer le suivi et le contrôle technique des travaux de mise aux normes (environnement, contrôle d'accès, caméra de surveillance) des salles serveurs;
   - assurer le suivi et le contrôle technique des travaux de mise en place (installation, raccordement) des stations hybrides de production de l'énergie électrique pour les équipements réseaux et plateformes installés sur les sites dans le cadre des projets ;

- organiser et animer les groupes de travail, des séances de suivi hebdomadaire/mensuelle des instances de gouvernance des projets ;
- assurer la production des rapports hebdomadaires sur l'état d'avancement des travaux, les défis et les contraintes rencontrées dans la mise en œuvre et la qualité des travaux ;
- assurer une bonne circulation de l'information entre les différents acteurs du projet, notamment les comités de suivi et les comités techniques ;
- contribuer au respect des normes conformément aux règles de l'art et formuler des recommandations techniques, organisationnelles et de gestion aux intégrateurs sélectionnés en vue de la réalisation des travaux suivant les dispositions contractuelles et les exigences techniques et de respect des plannings d'exécution
- Superviser et inspecter l'achèvement des travaux et assister l'ASIN dans les opératoires de réceptions technique et provisoires des travaux.

4. Le délai de réalisation de la mission est de cent-quatre vingt dix hommes/jours (190 H/J) réparti sur les périodes d'exécution des projets à suivre. Le délai d'exécution prend effet à compter de la notification de l'ordre de service prescrivant le commencement des prestations du marché issu de la présente offre.

BON A LANCER

5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas quinze (15) pages. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.

7. Une liste des candidats, au moins cinq (05) et au plus huit (08) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.

8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon

la méthode : la méthode de sélection fondée sur la qualité et sur le coût (SFQC).

9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (05) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte.

10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	**Note pour le critère**	**Sous critères d'évaluation et note**	**Moyens de Preuve à fournir par le candidat**
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations. BON A LANCER	10	- Être une entreprise ou groupement exerçant dans les domaines des TIC : **5 points ;** o Inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou les Statuts = **05 points** o Non inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou les Statuts = **00 points** - Avoir au moins dix (10) années d'existence : **5 points ;** o **0.5 pt** par année à partir de la date de création sur le RCCMP ou document équivalent selon le pays du soumissionnaire.	Le RCCM ou les Statuts.
2.Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des trois (03) dernières années : 2024, 2023 et 2022 y compris 2025.	[25]	**Pour les anciens cabinets/firmes :** Avoir réalisé au moins deux (02) missions de contrôle des travaux de déploiement des infrastructures de télécommunication et/ou de systèmes d'information au cours des trois (03) dernières années : **12,5 points par mission justifiée**. **Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence :** Disposer d'un personnel d'encadrement ayant réalisé en tant que chef projet, au moins deux (02) missions de contrôle des travaux de déploiement des infrastructures de télécommunication et/ou de systèmes d'information au cours des trois (03) dernières années : **12,5 points**	**Pour les anciens cabinets/firmes** Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) **Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence** Copie légalisée du diplôme et Preuves légalisées des

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
		par mission justifiée.	expériences professionnelles du personnel d'encadrement
3.Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des trois (03) dernières années : 2024, 2023 et 2022 y compris 2025.	[50]	**Pour les anciens cabinets/firmes :** Avoir réalisé au moins deux (02) missions de contrôle et de suivi de projet de déploiement d'infrastructures numériques d'envergure nationale au cours des trois (03) dernières années : **25 points par mission justifiée.** **Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence :** Disposer d'un personnel d'encadrement ayant réalisé en tant chef projet, au moins deux (02) missions similaires (contrôle et de suivi de projet de déploiement d'infrastructures numériques d'envergure nationale) ces trois (03) dernières années : **25 points par mission justifiée.**	**Pour les anciens cabinets/firmes** Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) **Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence** Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement
4. Organisation technique et managériale du cabinet/firme.	[05]	Note de présentation du Cabinet : **02 point.** Organigramme de la structure : Disposer dans l'organisation des postes ci-après : - Un Directeur Général : **01 point ;** - Un Directeur Technique ou équivalent : **01 point ;** - Un Directeur Financier/Comptable ou équivalent : **01 point ;**	Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme
5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	[10]	Liste du personnel qualifié : **01 point ;** **Chef de mission : 02 points** - Le Chef de projet doit être un Expert de profil d'ingénieur (Niveau BAC + 5) **Un Ingénieur système d'information : 02,5 points** - Avoir au moins le niveau BAC + 5 en Système d'information ou télécommunication ou équivalent) : **1,5 point ;**	Liste du personnel et copie simple des diplômes

BON A LANCER

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
BON A LANCER		- Avoir des certifications des éditeurs et équipementiers mondialement reconnus (Microsoft, Cisco ou autres) : **1 point ;** **Un Ingénieur en sécurité des systèmes d'information : 02,5 points** - Avoir au moins le niveau BAC + 5 en Système d'information ou télécommunication ou équivalent) : **1,5 point ;** - Avoir une certification dans la maitrise des solutions de sécurité de nouvelle génération et mondialement reconnues : **1 point ;** **Ingénieur énergie électrique : 02 pts** - Être un spécialiste de niveau BAC + 5 en systèmes énergétiques, en génie énergétique du bâtiment, génie thermique, économie de la construction, énergie ou environnement ou équivalent : **2 points ;**	
TOTAL	**[100]**		

La note minimale requise pour être présélectionné est 70 et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieure à huit (08).

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

Tous les CV du personnel doivent être accompagnés d'une copie simple de la carte d'identité nationale ou de la carte d'identité biométrique et des copies simple des diplômes.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires les jours ouvrables au sujet des documents de référence à l'adresse suivante : Secrétariat permanent de la PRMP de l'Agence des Systèmes d'Information et du Numérique (ASIN), 4ième étage de l'Immeuble JUMMY PALACE CENTER, Sis C/85 Avenue Steinmetz, quartier Tokpa Hoho, 01 BP 8088 Cotonou, et aux heures suivantes : 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes (GMT +1), à compter du 28 juillet 2025

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestions d'intérêts dûment signée par le candidat.

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du 28 Juillet 2025 Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics, sis au 4ième étage de l'Immeuble JUMMY PALACE CENTER, C/85 Avenue Steinmetz, quartier Tokpa Hoho, 01 BP 8088 Cotonou. Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste ou une compagnie de transport de colis. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

BON A LANCER

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB, contenant la version scannée de l'offre soumise (version signée, cachetée et datée) sous format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : Secrétariat de la PRMP de l'Agence des Systèmes d'Information et du Numérique (ASIN), sis au 4ième étage de l'Immeuble JUMMY PALACE CENTER, Sis C/85 Avenue Steinmetz, quartier Tokpa Hoho, 01 BP 8088 Cotonou, Téléphone : +(229) 01 21 31 10 13 / 01 44 75 47 34, au plus tard le 12/08/2025 à 10h00. (GMT +1).

Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.

Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des candidats concernés sans être ouvertes.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'adresse ci-après : Salle de réunion de l'ASIN sise au 5ième étage de l'Immeuble JUMMY PALACE CENTER, Sis C/85 Avenue Steinmetz, quartier Tokpa Hoho, 01 BP 8088 Cotonou, le 12/08/2025 à 10h30m (GMT +1).

14. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de son recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit invoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les cinq (05) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les cinq (05) jours

ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la Personne Responsable des Marchés Publics ou de son supérieur hiérarchique/du premier responsable de la structure déconcentrée doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.

BON A LANCER

En l'absence de suite favorable de son recours le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai de deux (02) jours mentionnés ci-dessus pour présenter un recours devant l'Autorité de Régulation des Marchés Publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics/structure déconcentrée pour ampliation.

Fait à Cotonou, le 28/07/2025

La Personne Responsable des Marchés Publics

Carole Rachel A. GBAGUIDI